

Extraits de l'allocution de Gerry Barr prononcée à l'Assemblée générale annuelle du CCCI les 26 et 28 mai 2010

... Nous vivons une période particulièrement instable.

À la fin du mois de novembre, KAIROS apprenait qu'il ne recevrait plus de fonds de l'ACDI.

Le message leur a été transmis officieusement – pas de lettre ni de raisons justificatives - par un simple appel téléphonique. Mais le vent de folie qui a soufflé sur la haute direction était assez convaincant. Le programme de KAIROS – semble-t-il – n'a pas été jugé suffisamment pertinent pour mériter le financement.

La question de « pertinence » (lorsque la ministre l'a finalement expliqué dans une lettre) portait sur les nouveaux objectifs prioritaires de l'Agence – les objectifs axés sur 1) les enfants et les jeunes 2) la sécurité et 3) une croissance économique viable.

Vous croirez sans doute à première vue qu'il s'agit d'une raison fort plausible. Mais vous remarquerez également que ces lignes directrices (par exemple) ciblant les enfants et les jeunes n'ont paru que ce mois-ci sur le site de l'ACDI.

En août 2009, l'ACDI a tenu des consultations thématiques. Je le sais pour y avoir participé. Et cela est important car la proposition de KAIROS en vue du renouvellement (de l'appui financier de l'Agence pour les trois prochaines années) a été présentée en juin, bien avant que l'ACDI n'entame une réflexion sur ce qui serait présumé être un nouveau critère de pertinence. L'exemple de KAIROS est donc révélateur d'un changement des règles du jeu alors que la partie est déjà entamée.

Par ailleurs, il convient de mentionner (et cela concerne toutes les personnes présentes dans cette salle) que dans le contexte de la Direction du partenariat – et des jugements portés sur les programmes réactifs de l'ACDI quant au mérite des propositions qui n'ont pas été conçues en fonction des nouveaux domaines thématiques. Pourquoi ? Parce que, comme l'a souligné le vérificateur général dans son rapport de l'automne dernier, des thèmes de cette nature ont été remaniés cinq fois au cours de la dernière décennie – au moins une douzaine de ces thèmes. Comment alors juger des mérites d'une proposition de programme pluriannuel par rapport à des thèmes qui n'auraient eu qu'une demi-vie en six mois. C'est comme si vous pouviez prévoir la récolte de l'année prochaine en observant le temps qu'il fait cet après-midi.

Bien, M. Kenny nous a tout expliqué, n'est-ce- pas ? – lorsque dans son discours à Jérusalem, il a désigné à tort KAIROS comme étant le principal instigateur d'une stratégie de boycott, de désinvestissement et de sanctions contre Israël. M. Kenny a déclaré que le gouvernement du

Canada applique le principe de tolérance zéro quand il s'agit d'antisémitisme d'où la suppression du financement accordé jusqu'ici à KAIROS.

Et voilà. Une éminente organisation partenaire de l'ACDI voit s'évanouir tout espoir de financement. D'abord, nous ne trouvons aucun motif justifiant une telle décision. Et ensuite, les raisons avancées ne relèvent d'aucune logique antérieure. Finalement, le pire de tous les motifs – lorsque la partisanerie l'emporte sur le développement et que les normes sont équitables ...vous êtes exclu.

* * * * *

... Nous avons observé certaines tendances perverses. Aujourd'hui, nous pouvons constater qu'une sorte de tornade partisane balaie tout sur son passage et anéantit le travail de ceux dont les opinions publiques se heurtent aux visées du gouvernement.

Le Conseil canadien pour le développement social est lui aussi privé de ressources. Cette organisation a dirigé à Ottawa un éminent secrétariat à l'intention de nombreux conseils canadiens de planification sociale (et d'autres organismes du secteur des services sociaux). Il a aussi joué un rôle prépondérant dans l'établissement du Régime d'assurance-chômage du Canada. De plus, le mois dernier, le gouvernement a refusé tout appui à 14 groupes de femmes œuvrant partout au pays. Citons entre autres MATCH, la seule organisation non gouvernementale du Canada qui se consacre exclusivement à la défense des droits et des conditions des femmes dans le monde en développement.

Il convient de mentionner également l'Institut canadien de recherche sur les femmes, la New Brunswick Pay Equity Coalition, l'Alberta Network of Immigrant Women... ainsi de suite.

Les observateurs avertis diront que tout cela se tient, étant donné les mesures prises antérieurement lorsque la National Association of Women Lawyers s'est vue refuser des fonds.

Le programme Court Challenges of Canada a été discontinué – ainsi, est abolie l'une des plus importantes voies qui permettait aux personnes les plus marginalisées de la société canadienne d'engager des poursuites dans le cadre de la Charte des droits.

La Commission canadienne des droits de la personne a subi une réduction importante de ses fonds l'obligeant à fermer ses bureaux à Toronto, Vancouver et Halifax (ce qui laisse environ 70 p. cent des cas en suspens).

Si vous êtes un commissaire chargé d'examiner une affaire d'intérêt public, vous ferez bien de surveiller vos paroles. Le dernier commissaire aux plaintes de la police militaire a été démis de ses fonctions tout comme le chef du Conseil de la sécurité nucléaire.

Un exemple édifiant est celui de Richard Colvin. Ayant rapporté ce qui paraît évident à la majorité des Canadiens, cet éminent chargé de mission a été présenté au Parlement, comme un diplomate arrogant et crédule dupé par les Talibans.

* * * * *

... Je connais plusieurs parlementaires – certains ont été premiers ministres ou ont fait campagne pour eux. Et je crois pouvoir affirmer avec certitude qu'aucun d'eux n'ait jamais senti – en cours de mandat – leurs efforts justement appréciés de la société civile. Il y a un quelque chose qui rend les relations avec des tiers spécialistes structurellement insatisfaisantes du point de vue du gouvernement. Les intervenants de la société civile ne peuvent jamais s'empêcher d'ajouter un « mais » dans leur message de félicitations...félicitations Monsieur le Premier Ministre, « mais » Excellent, Monsieur le ..., mais...

Néanmoins, ces gouvernements ont toujours appuyé le rôle de la société civile – tout en grinçant des dents. Ils ont appuyé les programmes qui permettent aux groupes marginalisés de s'exprimer (même modestement) parce qu'ils ont aussi crû qu'un brassage d'idées pouvait renforcer le processus politique.

L'échange d'idées sur la place publique et la contestation des idées et solutions de rechange s'avèrent bénéfiques pour les politiques publiques et, en fin de compte, pour nous tous.

Or, le gouvernement actuel semble emprunter une autre voie – et s'il persiste – ce sera au détriment de tous.

* * * * *

... La proposition du Conseil pour le renouvellement de son financement – au bout de huit mois – fait du sur place à l'ACDI, et je dois admettre que ce retard me paraît d'un mauvais augure.

Au secrétariat, nous comptons, bien évidemment, sur les ressources du gouvernement du Canada. À cet égard, notre secteur est confronté à la même situation que ses homologues des États-Unis, de la France ou du R.-U., où le soutien des principales plateformes nationales de la société civile est considéré comme faisant partie du renforcement de l'engagement citoyen en matière de coopération internationale.

Mais cela se passe aussi ailleurs. C'est-à-dire dans d'autres États donateurs. Et il semblerait qu'au Canada aussi les choses vont changer.

* * * * *

... À l'ACDI, la proposition du Conseil est tombée dans une sorte de vide institutionnel. L'année de notre programme se termine à la fin de mars – aussi nous attendions une décision à la fin du mois.

Mais aucune décision n'a été prise sinon celle de prolonger de trois mois et demi le financement (jusqu'au 15 juillet) tandis que l'ACDI poursuit son examen.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil reçoit une prolongation – mais se tenaient alors d'intenses discussions avec l'Agence et il en ressortait que les changements seraient éventuellement approuvés – vous êtes au courant du genre de discussions qui s'engagent dans une relation de partenariat. Malheureusement, il y va tout autrement cette fois-ci.

Force a été de conclure que nous devons envisager sérieusement la possibilité de perdre notre financement.

Ce qui veut dire que nous devons prendre des mesures au cas où il nous faudrait nous passer de l'appui financier de l'ACDI.

Nous avons donc donné un avis de licenciement aux deux tiers du personnel. Les contrats de travail temporaires n'ont pas été renouvelés.

Nous essayons de gérer du mieux que nous pouvons la situation pour que le Conseil continue de fonctionner malgré une diminution d'un tiers des ressources obtenues antérieurement.

Et nous faisons face à nos obligations relatives au versement des indemnités de départ puisque quelques membres du personnel ont préféré partir et se chercher du travail ailleurs –choisissant la prime de départ plutôt que la mise en disponibilité.

* * * * *

... Même si l'ACDI décidait d'accepter notre proposition de programme, il nous faudrait renouveler le personnel du Secrétariat et nous aurions perdu quelque 400 000 \$ du fonds de réserve du CCCI.

Je ne crois pas devoir insister davantage sur ces effets pernicioeux. Le report des délais nous a obligés à enclencher un processus qui a érodé notre réserve et compromis notre capacité de fonctionnement. Tout cela montre le peu d'attention à l'égard des responsabilités de partenariat N'est-ce pas renversant

Il y a deux ans, le président en exercice de l'ACDI a évoqué le « rôle essentiel » joué par le CCCI. Il l'a présenté comme un partenaire de longue date et prépondérant pour l'Agence. Le Conseil n'a pas changé – par contre, il se pourrait que des changements surviennent à l'ACDI.

Il faudra faire preuve de beaucoup d'imagination et de savoir-faire pour préparer l'avenir alors que les ressources financières sont réduites au minimum.

Le poids et la portée du Conseil ont toujours résulté de son positionnement et de sa synergie – par son effectif et l'optimisation des ressources. Et nous poursuivrons dans cette voie à l'avenir.

* * * * *

... En ce qui concerne le CCCI, la bonne nouvelle est celle-ci.

Tant au conseil d'administration et au Secrétariat, je crois qu'après avoir réfléchi assez longtemps et planché avec difficulté sur le problème, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il est possible de nous *supprimer* les fonds, mais non de nous *supprimer*.

Nous sommes sûrs de pouvoir nous en sortir. Et selon notre plan de contingence, nous envisageons un avenir qui s'appuie sur :

- un militantisme accru du conseil d'administration et un plus grand engagement des membres
- le maintien de notre capacité de rallier des membres (lorsqu'il s'agit par exemple de mettre sur pied des groupes de travail)
- la poursuite de notre analyse régulière de l'aide canadienne et du dossier de l'APD.
- La prise en main des interventions et des communications du Conseil, ainsi que la réalisation d'activités à l'intention des membres comme la mise en place du Code d'éthique.

Pour cela, il faudra un engagement et de l'argent. Nous ne pourrions réaliser ces choses sans lancer une campagne de financement et faire preuve d'imagination ainsi que de volonté. Ainsi serons-nous en mesure de constituer une réserve et de nous entraider.

Nous y arriverons certainement. Il suffit d'y réfléchir sérieusement. Réfléchir aux ressources que nous possédons, au capital social que nous avons constitué durant toutes ces années. Nous pouvons le faire.

Nous sommes ici pour parler d'action citoyenne en ces temps difficiles et s'il faut en croire notre expérience, nous ne faisons pas fausse route. Nous devons effectuer une analyse critique et concise et prendre conscience de l'étendue de nos ressources. Nous avons besoin de voir clair et de faire preuve de réalisme, mais sans cesser d'être optimiste et imaginatif.

Notre travail est l'action citoyenne. Notre travail consiste aussi à surmonter les difficultés qui nous assaillent. Voilà où nous en sommes – en ces temps difficiles – appelés à être nous-mêmes. Souhaitons- nous la meilleure des chances !